

Atelier Auto-entrepreneur

BÉNÉFICIEZ D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS AVISÉS
AVANT DE LANCER VOTRE AUTO-ENTREPRISE.



Il est indispensable de vous assurer de bien connaître le régime de l'auto-entreprise avant de valider votre choix : régime fiscal et social, activités concernées, positionnement par rapport aux autres régimes, etc.

RENSEIGNEMENTS :

Contactez votre **Chambre de Commerce et d'Industrie**.

Flashez ici
pour plus d'infos
sur les contacts



La démarche

Participez à une séance d'information collective et participative d'une durée d'1h30 afin d'obtenir toutes les **informations nécessaires en amont de votre prise de décision** :

- Seuils de chiffres d'affaires,
- Montant des cotisations fiscales et sociales,
- Détail des activités compatibles avec le régime d'auto-entrepreneur,
- Implications du choix de ce régime : responsabilité du dirigeant, statut d'indépendant, transformation de l'activité par la suite...
- Déclaration d'activité.

Cette réunion vous permet de prendre votre décision en toute connaissance de cause.

Votre conseiller CCI peut en outre **vous présenter les formes juridiques alternatives** en adéquation avec votre projet.

CRÉATION - PROJET - INFORMATION
CONSEIL - INITIATIVE



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre